

REVITALISATION DU SITE DES ANCIENS CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT

PROTOCOLE D'ACCORD 2013

Le présent texte complète et actualise les engagements pris par les collectivités territoriales, partenaires de l'opération, le 17 août 1994 et le 27 septembre 2010.

LES ENGAGEMENTS DE 1994

L'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, la commune de La Ciotat et les partenaires sociaux ont affirmé que le site des anciens chantiers navals de La Ciotat constituait un potentiel industriel, maritime et urbain de grande importance pour le bassin d'emploi de La Ciotat et, plus généralement, pour le département des Bouches-du-Rhône et la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Ils sont convenus de participer ensemble à sa revitalisation en prenant en compte les principes suivants :

- Maintien de la vocation industrielle et maritime du site ;
- Unicité de gestion pour l'ensemble du réaménagement et de la revitalisation économique du site ;
- Installation sur le site d'entreprises de la filière maritime et industrielle ;
- Mise en place d'une entreprise d'insertion avec mesures sociales collectives ;
- Mesures individuelles de soutien pour les anciens salariés.

Dans ce but, les partenaires ont créé en 1995, une société d'économie mixte locale, la SEMIDEP dont le capital était souscrit par la CDC (30%), la Région, (30%), le Département (30%) et la commune de La Ciotat (10 %).

LES ENGAGEMENTS DE 2010

En 2010, le site des Chantiers Navals de La Ciotat comptait 24 entreprises, totalisant 500 emplois directs pour un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'euros.

Convaincus par la réussite industrielle déjà enregistrée, les collectivités territoriales partenaires confirmaient leurs engagements de 1994 et décidaient de poursuivre ensemble le développement du site en mettant en œuvre le Plan stratégique à Long Terme (PLT). Celui-ci prévoyait :

- la réhabilitation des grandes nefs, et des autres bâtiments ;
- la création de locaux nouveaux pour les entreprises ;
- la remise en état de la grande forme ;

- la création et la gestion de nouveaux postes à flot publics ;
- le confortement des soubassements des quais du Port Vieux ;
- l'aménagement des quais du Port Vieux.

À ces investissements stratégiques évalués à 45,8 M€ HT, s'ajoutaient les travaux de maintenance et de gros entretien du site, exécutés au fil de l'eau, pour un montant annuel de l'ordre de 2,5 M€ en moyenne. Le Plan à Long Terme représentait une dépense totale de 100 M€ HT.

Pour la mise en œuvre dans de bonnes conditions de ce Plan à Long Terme, les collectivités territoriales partenaires décidèrent de transformer la SEMIDEP, en Société Publique Locale dotée d'un capital de 14,86 M€ et de mobiliser 18,40 M€ de fonds publics, répartis en trois parts égales entre :

- la Région,
- le Département
- le bloc constitué par la Communauté Urbaine et la Commune de La Ciotat.

En complément des engagements ci-dessus, le Département engageait une procédure en vue de prolonger la mission de la SEMIDEP, conformément aux délais de réalisation et d'amortissement requis par les investissements prévus dans le Plan à Long Terme. L'avenant n°8, notifié le 12 août 2013, prolonge le contrat de concession de la SEMIDEP jusqu'au 31 décembre 2036.

LES ENGAGEMENTS 2013

Du fait de l'avancement des études et des travaux, il est apparu possible de réduire la contribution financière des collectivités territoriales à 16,485 M€.

D'une part, l'équilibre financier du Plan à Long Terme est possible avec :

- un financement public à hauteur de 7,465 M€, des travaux de préservation des infrastructures portuaires de base, constituées par la grande forme et les soubassements des quais du Port Vieux ;
- une contribution financière des collectivités à hauteur de 3,870 M€, pour la compensation du déficit généré par les obligations de service public mises à la charge de la SEMIDEP pour l'exploitation de la grande forme et des nouveaux postes de stationnement.

D'autre part, une augmentation de capital de 5,150 M€ est nécessaire pour permettre à la SEMIDEP, d'engager les investissements nécessaires et de mobiliser les financements requis. Cette augmentation de capital se justifie du point de vue des actionnaires par :

- leur responsabilité à l'égard du financement du Plan à Long Terme, et des perspectives de développement des activités et de l'emploi ;
- les perspectives de reconstitution du capital.

Les collectivités territoriales partenaires s'engagent à apporter une contribution financière totale de 16,485 M€ pour permettre à la SEMIDEP conduire à son terme la réalisation du Plan à Long Terme. Cette contribution financière sera apportée, conformément aux principes de répartition qui prévalent depuis l'origine, pour un tiers

par la Région, pour un tiers par le Département, pour un tiers par la Communauté Urbaine et la Commune de La Ciotat ensemble.

L'augmentation de capital (5,150 M€) sera répartie entre les quatre actionnaires au prorata de leur participation actuelle. Les parts respectives de chaque collectivité pour le financement des infrastructures portuaires de base et pour la compensation des obligations de service public seront calculées pour respecter la répartition globale fixée plus haut.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des contributions apportées par les collectivités territoriales.

		CR PACA	CG 13	Bloc communal		Total
				CUMPM	Ville de La Ciotat	
Subvention infrastructure de base	Grande Forme	2 518 K€	1 724 K€	2 038 K€	535 K€	6 815 K€
	Port Vieux	217 K€	217 K€	173 K€	43 K€	650 K€
Compensation de service public Grande Forme		1 430 K€	979 K€	1 159 K€	302 K€	3 870 K€
Total des subventions		4 165 K€	2 920 K€	3 370 K€	880 K€	11 335 K€
Augmentation de capital	montant	1 330 K€	2 575 K€	1 025 K€	220 K€	5 150 K€
	%	25,83 %	50,00 %	19,90%	4,27 %	100,00 %
Total des contributions des partenaires	montant	5 495 K€	5 495 K€	4 395 K€	1 100 K€	16 485 K€
	%	33,33 %	33,33 %	26.67 %	6.67 %	100 %

Si nécessaire, des conventions bilatérales conclues avec la SEMIDEP régleront les modalités précises de versement des contributions de chaque collectivité, dans le respect des principes et des engagements fixés ci-dessus.

À Marseille, le.....

Pour la Région,
Le Président du Conseil Régional

Pour le Département,
Le Président du Conseil Général

Michel VAUZELLE

Jean-Noël GUÉRINI

Pour la Communauté Urbaine,
Le Président de la Communauté Urbaine

Pour la Commune de La Ciotat
Le Maire de La Ciotat

Eugène CASELLI

Patrick BORÉ